

AFFICHE le : 04/05/2026

TRANSMIS le : 04/05/2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

OBJET :

**Élection de la Commission
d'appel d'offre et de délégation
de service public**

**L'an deux mille vingt-six,
Le Mercredi 29 Avril à 20h30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de Mme FERTÉ Nadège, Maire

Présents : Mesdames : Céline BACH, Claudine BARON, Nathalie BOURDIN, Hélène CHATELAIN, Sybille DAUDRÉ, Julie DENIAU, Hélène DRÉVILLE, Christina JBANCA, Fanny LE BEC,

Messieurs : Alexandre CHORQUES, Jean-Luc DI MEO, Thierry GILLOTIN, Mathieu LEBRUN, Jean MARTIN, Jean MORELL, Jonathan RAIMBAULT, Christophe VIRLOGEUX, Corentin WEISSE.

Absents : Mme Emilie SIMONY, Mme Sandrine LHOTTE

Pouvoirs : M. Alexandre STERLIN donne pouvoir à Mme Hélène CHATELAIN
M. Olivier HERBIN donne pouvoir à Mme Nadège FERTÉ

Secrétaire de séance : Mme DAUDRÉ Sibylle

Secrétaire auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offre et de Délégation de service est constituée pour une durée de 6 ans, au gré des appels d'offre de la commune.

Elle est constituée pour 6 ans et convoquée au gré des appels d'offre de la commune.

Pour les marchés de fourniture et de service elle sera obligatoirement convoquée au-dessus d'un montant de 216 000.00 euros.

Pour les marchés de travaux, elle sera systématiquement convoquée au-dessus d'un montant de 5 404 000.00 euros.

Elle peut l'être également, sans que cela soit obligatoire, pour les marchés à procédure adapté d'un montant supérieur à 40 000, 00 euros.

Elle est composée du Maire, de 3 conseillers municipaux et 3 suppléants :

Titulaires :

- Christophe VIRLOGEUX
- Sibylle DAUDRÉ
- Jean MORELL

Suppléants :

Hélène CHATELAIN
Mathieu LEBRUN
Jean MARTIN

Y sont souvent associés sans voix délibérative, le comptable public, technicien de la commune, et les partenaires nous assistant dans l'élaboration des dossiers pouvant apporter une compétence ou expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve l'élection des membres de la Commission d'appel d'offre et de délégation de service.
- 2) Délibération transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Nadège FERTÉ

